

## saint-pardoux-soutiers

# Une situation financière saine en 2019

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir. Avant de délibérer, les élus ont suivi, pendant plus d'une heure, la présentation financière de la commune par Florence Xhaard, responsable du centre des finances publiques de Coulonges-Val d'Egray. L'intervenante a souligné la bonne santé financière, en témoigne une capacité d'autofinancement brute favorable de 369.303 €. « Cela correspond à 30 % des recettes, c'est important, souligne-t-elle. Mais il faudra être vigilant sur l'évolution des charges à caractère général. » Parmi les autres constats, la maîtrise de l'endettement et du fonds de roulement, et la vigilance sur le niveau de trésorerie « qui a fondu en raison du financement des travaux de l'ensemble immobilier du Poirier ».

**Maire délégué de Saint-Pardoux.** Le conseil municipal a désigné Johann Baranger maire délégué par 19 voix.

**Subventions aux associations.** Les élus ont décidé d'attribuer les montants suivants : Café Gâtine, 150 € ; ACCA, 340 € ; Club des retraités, 300 € ; Udaf, 160 € ; Gâtisport, 200 € ; Banque alimentaire, 160 € ; Solidarité Paysans, 160 € ; C-M Maz, 300 € ; Réveil musical gâtinais, 100 € ; Tennis club Sud Gâtine, 150 €.

**Immobilier.** La commune a décidé de vendre une parcelle de 966 m<sup>2</sup> au bout du lotissement des Chaumes, pour un montant de 26.460 €.

**Maison Francette.** Après avoir délibéré un premier projet à 700.000 € en mars 2019, la municipalité a décidé de revoir le montant à la baisse entre

350.000 et 400.000 €. Une rencontre avec l'architecte est prévue en septembre. Pour rappel, la Maison Francette prévoit d'être un lieu d'accueil pour les cyclotouristes et un espace pour les associations. Les conseils ont délibéré pour verser deux avenants à la maîtrise d'œuvre de 4.350 € et 6.250 €.

**Château-Bourdin.** Le conseil enterme le règlement de 18.465 €, qui correspond au troisième avenant du chantier d'aménagement du village, sur les rues de la Gasse aux Écus et de la Douve.

**Travaux.** Plusieurs chemins feront prochainement l'objet d'une réfection. C'est le cas de l'impasse Bergson (3.751 €), de la place du haut du Pré de la Cure (15.095 et 12.588 €), de la place de l'Araucaria (11.216 €) et du chemin de la cave, sur la

route de l'Aumônerie (1.539 €).

**Dispositif « 1.000 chantiers ».** La commune présente trois plans de financement dans le cadre du dispositif « 1.000 chantiers » mis en place par le Département. Il s'agit de l'aménagement de l'espace multi-activités (10.810 € HT), celui de la place de l'Araucaria (10.847 €) et celui de la place haute du Pré de la Cure (10.490 €). Le montant maximal de l'aide départementale ne pourra dépasser les 5.000 €.

**Ressources humaines.** Le conseil décide de recruter, début 2021, une archiviste afin de trier les archives municipales de Soutiers. Cette mission durera un mois et concernera 50 mètres linéaires de documents. Par ailleurs, deux postes d'adjoint technique territorial vont être créés.